



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Mission de coordination  
de l'architecture et du patrimoine

LA DIRECTRICE REGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES

à

Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher

AFFAIRE SUIVIE PAR : Frédérique DORMAND  
TÉLÉPHONE : 02.38.78.17.25  
COURRIEL : frederique.dormand@culture.gouv.fr  
RÉFÉRENCE : PPM CHAMBORD

ORLÉANS, LE - 5 JULI, 2016

Objet : Avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS)  
Procédure de création de PPM

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) réunie le 21 juin 2016, à Orléans, sous la présidence de Mme Sylvie LE CLECH, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, représentant le préfet de région, a examiné le dossier d'élaboration du périmètre de protection modifié (PPM) des abords du domaine de Chambord (Loir-et-Cher).

Le dossier a été présenté par Monsieur Rodolphe PECHARD, gérant de l'agence K.Urbain en charge de l'étude et Madame Elodie Baizeau, architecte du patrimoine.

Suite aux débats et au vote, je vous informe que la commission régionale du patrimoine et des sites a donné un avis favorable en application de l'article R621-93 du code du patrimoine, sous réserve :

- d'inscrire les enjeux de préservation et de mise en valeur du site dans la démarche du futur PLU intercommunal ;
- de compléter les fiches de recommandations à l'échelle du grand paysage ;
- de détailler le chapitre consacré au processus de concertation associant l'ensemble des acteurs concernés par le projet de PPM.

Pour le Préfet de la région Centre,  
et par délégation  
La directrice régionale des affaires culturelles

**Sylvie LE CLECH**